

## MODALITÉS ET CONDITIONS DU PROGRAMME VIPsm

(le « programme VIPsm » ou le « programme »)

Dans les présentes, l'utilisation du terme « membre » désigne un client PSM inscrit au programme VIPsm dont l'inscription n'a pas été révoquée et « PSM » désigne la Société 2857-6957 QC Inc. À moins de dispositions contraires, le singulier comprend aussi le pluriel et le genre masculin comprend le genre féminin.

### 1. Programme VIPsm.

Le programme VIPsm est offert par PSM qui en est propriétaire. PSM peut en tout temps en modifier les modalités, conditions et composantes. Les modalités et conditions ainsi que leurs modifications et leurs mises à jour sont publiées sur le site [PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM](http://PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM) sans autre formalité et sans nécessité d'avis préalable aux membres. La version complète et à jour publiée sur le site [PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM](http://PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM) aura préséance sur toute autre version et il appartient à chacun des membres de vérifier régulièrement ce site pour consulter les modifications. Le maintien de la participation du membre au programme après des modifications constituera son consentement à ces modifications. Si le membre n'approuve pas une modification, il pourra se retirer du programme conformément à l'article « **Demande de retrait volontaire au programme** ».

### 2. Durée.

Le programme entre en vigueur à compter de sa date de lancement et PSM se réserve le droit d'y mettre fin en tout temps, suivant un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours, publié sur le site [PSMPORTRAITS.COM](http://PSMPORTRAITS.COM), sans autre formalité. En tel cas, les membres bénéficieront alors de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date dudit préavis pour utiliser le solde des points accumulés à leur compte respectif. À l'échéance de ce délai, les points non utilisés au compte de chacun des membres seront annulés sans indemnité, compensation, ni recours. Le statut de membre s'annule automatiquement en cas de fin du programme.

### 3. Conditions d'inscription et de participation.

Pour participer au programme, un client de PSM doit s'y inscrire. Seules les personnes physiques âgées de dix-huit (18) ans et plus agissant à titre de leurs entreprises peuvent s'y inscrire et y participer.

### 4. Modalités d'inscription.

L'inscription est gratuite et aucun achat initial n'est requis. Pour devenir membre, le client PSM doit suivre la procédure d'inscription, fournir des renseignements complets et exacts et confirmer qu'il accepte les présentes modalités et conditions ainsi que la politique de confidentialité de PSM publiée sur le site [PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM](http://PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM). Le programme ne comporte aucune limite maximale de compte par client répondant aux conditions d'inscription. **La création de comptes multiples associés au même client est particulièrement fréquente au sein de corporations.** PSM se réserve le droit, en tout temps, de vérifier le respect des conditions d'inscription et de participation de chacun des membres pour le maintien de son statut de membre et/ou de ses droits de participation au programme, lesquels peuvent être révoqués par PSM en tout temps.

PSM pourra refuser l'inscription d'un membre ainsi que la participation d'un client/membre qui, de l'opinion de PSM, ne se conforme pas auxdites modalités et conditions ou dont l'inscription a déjà été révoquée par le passé. Une fois inscrit, le membre pourra participer au programme en cumulant et en utilisant les points associés à son compte pour l'achat de biens et de services ainsi qu'en profitant des offres promotionnelles du programme, selon les conditions applicables. Le statut de membre n'est pas transférable.

**5. Création de comptes.**

**Lors de l'inscription d'un client via [PSMPORTRAITS.COM](https://psmporraits.com), un compte de membre VIPSM sera créer sur le site [PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM](https://psmporraits.datacandyinfo.com), à moins que le membre ait déjà un compte.**

**6. Accumulation de points.**

Lors d'achats de biens et de services admissibles de PSM, un membre pourra accumuler des points qui seront portés à son compte VIPSM selon les règles et les conditions d'émission établies par PSM. Les points émis et attribués dans le cadre du programme n'ont aucune valeur en espèces et ne sont pas monnayables. Des points de base sont émis à raison de dix (10) points par dollar de la valeur nette des achats de produits et services PSM admissibles effectués. La valeur nette des achats de produits et services PSM admissibles, désigne la valeur totale desdits achats admissibles, après rabais, moins toutes taxes. De plus, aucun point ne sera émis à l'égard des frais de livraison. PSM se réserve le droit, en tout temps, d'ajouter et d'exclure, à sa discrétion, des produits et services admissibles à l'émission de points. À l'occasion d'offres promotionnelles, PSM pourra offrir la possibilité aux membres d'accumuler des points bonis à l'achat de certains produits et/ou services déterminés par PSM, le tout, selon les règles et les conditions d'émission, et de participation applicables. PSM peut émettre de temps à autre, sans y être tenue, des promotions personnalisées aux membres, notamment en fonction de leurs achats, leurs préférences et leurs profils respectifs. Chaque promotion personnalisée n'est valide que pour le compte du membre à qui elle est offerte et est sujette aux conditions applicables. Les règles et conditions applicables à l'égard desdites promotions et les erratums, si applicables, seront publiés sur le site [PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM](https://psmporraits.datacandyinfo.com). L'accumulation de points sur les produits et services sera en tout temps sujette à leur disponibilité durant la période de promotion ainsi qu'aux limites, disponibilités et ruptures d'inventaire. PSM peut limiter les quantités d'articles à l'égard desquels le membre peut accumuler des points.

Dans toute transaction donnée, les points ne peuvent être accumulés et crédités qu'à un seul compte. **Des délais de traitement peuvent s'appliquer pour la rétribution des points aux comptes des membres ayant eux-mêmes un compte en souffrance. Les points sont indivisibles et non transférables, notamment en cas de fermeture du compte membre, de divorce, de séparation ou de fermeture d'entreprise. De plus, advenant la désactivation d'un des comptes d'une entreprise, les points déjà accumulés par ce détenteur pourront demeurer dans le compte principal du membre inscrit.**

**7. Conditions pour l'utilisation des points.**

Un membre peut utiliser le solde de points de son compte VIPsm de **la manière décrite ci—après. Le membre peut demander pour une carte cadeau ou pour un crédit au compte PSM.** Le membre pourra aussi utiliser ses points pour l'achat de cartes-cadeaux spécifiquement sélectionnées par PSM. Pour ce faire, le membre devra sélectionner la manière souhaitée pour utiliser ses points en contactant REWARDS@PSMPORTRAITS.COM. Les points ont la valeur d'utilisation suivante : cinq cents (500) points équivalent à un dollar (1,00\$). Un minimum de vingt-cinq mille (25 000) points devra être accumulé au solde du compte du membre pour laquelle il souhaite utiliser ses points pour l'achat d'une carte cadeau de 50\$ ou d'un crédit au compte PSM de 65\$. PSM peut modifier la valeur/le nombre de points minimal d'utilisation en tout temps.

**8. Autres dispositions concernant les points.**

Si le membre croit qu'il y a une erreur sur l'attribution de ses points, il doit en aviser PSM par le biais du Centre de Service à la Clientèle dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de la facture. En cas de demandes d'ajustement/correction de points, le membre devra fournir les preuves nécessaires, à la satisfaction de PSM, laquelle déterminera si la demande est justifiée ou non. Le nombre de points affiché sur la facture et/ou les communications envoyées au membre peuvent ne pas refléter le solde courant de points au compte du membre. Advenant un désaccord du membre concernant le nombre de points accumulés, utilisés ou déduits dans son compte, les données figurant dans les dossiers de PSM prévaudront. PSM n'assume aucune responsabilité pour toute erreur dans le solde de points affiché sur la facture, dans le compte du membre et/ou dans une communication envoyée au membre. PSM peut débiter en tout temps des points crédités par erreur dans le compte d'un membre, sans avis préalable. PSM n'est pas tenue d'honorer une demande d'utilisation de points émis dans un compte par erreur. PSM n'est pas responsable des erreurs qui peuvent se produire dans l'envoi ou d'un délai éventuel de l'envoi ou de la réception d'offres promotionnelles par le membre ainsi que la non-réception.

**9. Obligations du membre de mettre à jour son dossier.**

Le membre doit garantir l'exactitude des informations fournies à PSM. Il appartient au membre et il est de sa responsabilité de mettre à jour ses informations personnelles et profils de ses comptes. Les communications transmises par PSM à l'adresse de courrier électronique inscrite aux comptes du membre seront réputées dûment transmises au membre par PSM.

**10. Demande de retrait volontaire au programme.**

Un membre peut se désinscrire en tout temps du programme en faisant une demande par le biais du Centre de Service à la Clientèle. Suivant une telle demande de la part du membre, le compte

VIPSM du membre sera immédiatement fermé et ses accès seront révoqués, les points au compte seront annulés, sans autre formalité et sans indemnité. À la suite de la fermeture de son compte, le client désirant s'inscrire à nouveau au programme devra obligatoirement se réinscrire. Dans un tel cas, les points accumulés au compte immédiatement avant sa fermeture ne pourront être réémis et le contenu de son compte ne pourra être réactivé.

**11. Compte VIPSM inactif.**

Les points VIPSm ne viennent jamais à échéance.

**12. Concours dans le cadre du Programme.**

Des concours pourraient être tenus par PSM dans le cadre du programme. Des conditions d'admissibilité liées à la résidence des membres et d'autres critères peuvent s'appliquer auxdits concours. Ainsi, PSM se réserve le droit de limiter l'éligibilité de participation de certains concours aux seuls membres qui répondent aux conditions et critères de chacun des concours respectifs (ex : lieu de résidence, achats requis, etc.). Les employés de PSM ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ne sont pas éligibles aux concours du programme. Advenant une inscription automatique à un concours dans le cadre d'un achat, d'une promotion et/ou événement et/ou activité auxquels le membre participe, le membre devra toutefois respecter chacune des conditions applicables et acquiescer aux règlements de chacun desdits concours, notamment pour pouvoir revendiquer son droit de participation ainsi qu'aux prix et bénéfices du concours, le cas échéant. Les règlements de chacun des concours du programme seront publiés sur le site [PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM](http://PSMPORTRAITS.DATACANDYINFO.COM).

**13. Fin de programme.**

PSM pourra mettre fin volontairement au programme conformément aux dispositions de l'article « **Durée** » des présentes. De plus, advenant que des événements indépendants de la volonté de PSM (cas fortuits, catastrophes naturelles, troubles civils, guerres ou changements importants de la conjoncture économique ou des conditions commerciales) compromettent gravement la volonté ou la capacité de PSM de maintenir le programme tel qu'il est alors constitué, le programme pourra être suspendu ou aboli en partie ou en totalité et les points accumulés pourront être annulés suivant un préavis et ne pourront être utilisés par la suite. En cas d'interruption ou de résiliation du programme pour quelque raison que ce soit, PSM ne sera nullement tenue responsable envers ses membres et sera automatiquement libérée de toute réclamation déposée par des membres du programme VIPSM relativement à une interruption, à la résiliation, à la perte de points ou autre découlant d'une telle interruption ou résiliation.

**14. Droit de PSM en cas de non-respect.**

Sans limiter ses autres droits et recours, PSM pourra en tout temps : 1) suspendre et révoquer l'inscription d'un membre au programme; et 2) retirer et annuler le/les compte(s) d'un membre, les points accumulés au/x compte(s) du membre qui abuse du programme et de ses bénéficiaires, ne se conforme pas aux modalités et aux conditions qui le régissent, fait une fausse déclaration, crée une identité fautive ou fictive, usurpe l'identité d'une autre personne, en cas d'activités abusives du programme ou d'actes frauduleux par le membre. Les points du membre dont l'inscription a été révoquée seront annulés à la fermeture de son ou ses comptes. Si PSM révoque l'inscription d'un membre, pour quelque raison que ce soit, un client ne pourra demander une nouvelle inscription, et tout compte ouvert à son nom ainsi que tous points accumulés sur ce compte seront perdus dès lors. Si un membre annule volontairement son inscription, le client pourra faire une nouvelle demande d'inscription ultérieurement. Le membre ayant enfreint les modalités et conditions des présentes s'engage à rembourser à PSM tous les points et/ou la valeur équivalente des points utilisés à l'encontre desdites modalités et conditions et à indemniser contre toute perte et dommage subis par PSM et toute tierce partie, le cas échéant. Si l'un des éléments énumérés ci-dessus venait à se produire, PSM pourrait également prendre les mesures judiciaires ou administratives adéquates. Aucune clause des présentes modalités et conditions ne saurait restreindre les droits et recours de PSM.

**15. Droit applicable.**

Les présentes modalités sont régies par les lois applicables au Québec.

**16. Consentement aux communications.**

En s'inscrivant au programme, le membre consent à recevoir des communications électroniques en lien avec le programme. De plus, sujet à son consentement conformément aux lois applicables, le membre consent à recevoir l'infolettre personnalisée de PSM ainsi que divers envois occasionnels tels que des concours, des événements, promotions, des primeurs.

En tout temps, le membre pourra retirer son consentement à l'ensemble des communications électroniques de PSM en cliquant sur le lien « Désabonnement » dans le bas de l'infolettre de PSM.

**17. Acceptation des modalités et conditions.**

En s'inscrivant au programme, un autre support d'identification autorisé, en ouvrant une session pour accéder à son compte VIPsm ou en accumulant et utilisant des points ou autrement en participant au programme, chaque membre reconnaît avoir lu et compris les présentes modalités et conditions ainsi que la politique de confidentialité et convient d'être lié par elles, comme elles pourraient être modifiées de temps à autre. Le membre autorise par la présente PSM à recueillir, à collecter, à analyser, à utiliser et à conserver des renseignements personnels à son sujet, ses préférences, ses transactions d'achats et ses comportements de navigation sur les sites web de PSM conformément à l'engagement de PSM contenue dans sa politique de confidentialité. Dans le cadre du programme et de ses activités commerciales, PSM pourra autrement disposer à sa discrétion des données et renseignements recueillis à l'égard du membre dans la mesure où aucun renseignement personnel n'est révélé à des tiers et que la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels recueillis sont protégées.

**18. Version officielle.**

La version française des présentes modalités et conditions du programme est la version officielle et prévaut sur la version traduite en anglais.

**DERNIÈRE MISE À JOUR :** Le 11 avril 2022

À moins d'avis contraire, toutes modalités et conditions sont réputées être en vigueur au moment de leur publication sur le site web [PSMPORTRAITS.DATA CANDY INFO.COM](http://PSMPORTRAITS.DATA CANDY INFO.COM).